

A propos de Marwan Barghouti

Christiane Gillmann

Retour sur l'homme et sur les enjeux du procès de Marwan Barghouti, homme de paix et de dialogue, député de Ramallah et responsable du Fatah, arrêté le 15 avril 2002 par l'armée israélienne.

Lors de l'opération Rempart qui a consisté à réoccuper, avec des centaines de tanks et l'appui d'hélicoptères de combat, les villes et les camps de réfugiés de Cisjordanie, le mois d'avril durant, l'armée israélienne ne s'est pas contentée de tirer sur les ambulances pour les empêcher de secourir les blessés, de détruire systématiquement tout ce qui a trait à la culture et à l'éducation, de saccager les locaux des administrations relevant de l'Autorité palestinienne, les cabinets d'avocats et le siège de la plupart de ces grandes ONG qui sont la fierté des Palestiniens. Elle a aussi raflé massivement la population masculine. Beaucoup ont été relâchés assez rapidement, après avoir subi mauvais traitements et humiliations. Mais 8 000 Palestiniens (chiffre qui, rapporté à la population française, équivaut à 170 000) croupissent aujourd'hui dans les camps de détention de l'armée israélienne et sont rejoints chaque jour par ceux qu'elle arrête lors de ses raids nocturnes dans les villes et les camps de réfugiés à nouveau soumis à un couvre-feu quasi permanent. 1 500 d'entre eux sont l'objet de «détention administrative», une institution exhumée d'ordonnances militaires prises par les Britanniques à la fin de leur mandat sur la Palestine, et en vertu de laquelle ces prisonniers palestiniens ont été transférés à Ketziot, un sinistre camp situé dans le désert du Néguev, et placés au secret, pour 3 mois renouvelables, sans aucun procès.

Ce n'est pas ce régime qui est appliqué au n° 2 du Fatah, l'organisation de Yasser Arafat si bien implantée dans la population

palestinienne, c'est-à-dire Marwan Barghouti qui a été arrêté à Ramallah le 15 avril 2002. Comme ce dirigeant de 42 ans est extrêmement populaire et qu'il incarne la résistance à l'occupation israélienne, Ariel Sharon s'est chaudement félicité de sa capture qu'il a qualifiée de «succès très important, sans doute parmi les plus importants de l'opération militaire en cours», avant d'ajouter qu'il serait «traduit devant un tribunal pour le meurtre de centaines d'Israéliens, des bébés, des femmes, des enfants». En effet, faute d'être parvenues à l'assassiner comme elles l'ont fait pour des dizaines de cadres palestiniens, les autorités israéliennes ont choisi de lui intenter un procès qu'elles médiatisent hautement, avec un objectif qu'il est facile de deviner : établir devant l'opinion internationale l'équation Intifada = terrorisme.

Mais Marwan Barghouti compte bien faire de ce procès, auquel assisteront, observateurs solidaires, des avocats d'un certain nombre de pays, le procès de l'occupation israélienne. Il l'a dit, dans un parfait hébreu, le 14 août, aux juges de Tel-Aviv qui lui ont notifié ce dont ils l'accusent (meurtre, complicité de meurtre, participation à une organisation terroriste, détention d'armes et d'explosifs) : «Je voudrais présenter un acte d'accusation, un long acte d'accusation de 50 paragraphes, pour le sang versé par les deux peuples» (*Le Monde* du 14 août 2002).

Sept mois auparavant, il avait écrit dans le *Washington Post* du 16 janvier 2002 : «Le manque de sécurité des Israéliens vient du manque de liberté des Palestiniens. Israël n'aura la sécurité qu'après la fin de l'occupation, pas avant. Une fois qu'Israël et le reste du monde auront compris cette vérité fondamentale, la route sera tracée clairement : mettre un terme à l'occupation, permettre aux Palestiniens de vivre en liberté et laisser les voisins indépendants et égaux d'Israël et de Palestine négocier un futur pacifique en tissant des liens étroits, tant économiques que culturels». Pourtant l'occupation israélienne imposée à son peuple depuis 35 ans prenait alors des formes militaires de plus en plus brutales et meurtrières : les raids des F 16 et leurs bombardements se multipliaient, tandis que les assassinats ciblés et la confiscation de la terre et de l'eau palestiniennes ne cessaient d'augmenter au profit de la colonisation juive. Entretemps, l'armée israélienne s'est livrée en Cisjordanie à l'opération Rempart et si elle s'est retirée quelque temps des villes et des camps de réfugiés, pour mieux les entourer d'ailleurs, elle les réoccupe depuis, mais seulement de manière moins voyante qu'en avril. Entre temps aussi Marwan Barghouti a été arrêté et torturé par ses géôliers ; détenu deux mois durant à la Moskobieh de Jérusalem, dans une cellule de 2 m sur 1,50 m, sans eau, ni éclairage ni aération, il a été soumis à des

interrogatoires quotidiens et ininterrompus de 23 h à 18 h, par des équipes qui se relayaient, tandis qu'il était assis sur une chaise en plastique, les bras attachés dans le dos, dans une position extrêmement douloureuse. Ses interrogateurs ont été jusqu'à le menacer de capturer l'aîné de ses enfants, un garçon de 15 ans, pour lui mettre à la taille une ceinture d'explosifs et le lâcher dans un lieu public israélien. Faut-il ajouter qu'il n'a eu jusqu'à présent le droit de voir un de ses avocats que très rarement, en présence d'un membre du Shin Bet, et que son épouse qui est un de ses avocats n'a toujours pas pu lui rendre visite.

L'homme de paix et de dialogue qu'est demeuré malgré tout cela Marwan Barghouti est né au nord de Ramallah le 6 juin 1959, huit ans avant le déclenchement de la guerre des Six Jours qui marque le début de l'occupation de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Il milite dès l'âge de 15 ans dans les rangs du Fatah, notamment dans les comités de village où le travail d'aide sociale ou agricole se conjugue avec l'action politique, c'est-à-dire le combat pour la libération nationale. Arrêté en juin 1978, il passera 5 ans dans les prisons israéliennes où il subira déjà des interrogatoires accompagnés de torture. Il y apprend pourtant l'hébreu, prépare et obtient son baccalauréat. A sa sortie de prison, il épouse sa fiancée, Fadwa, qui est originaire du même village que lui. Ils commencent aussitôt leurs études supérieures, elle en droit, lui en histoire, sciences politiques et relations internationales, à l'université de Bir-Zeit où il est responsable du syndicat étudiant pendant 3 ans. Il est à nouveau emprisonné, en 1985, pour 6 mois. En 1987, peu avant le déclenchement de la première Intifada et alors que grèves et manifestations étudiantes se multiplient contre l'occupation, il est encore une fois arrêté et cette fois expulsé vers la Jordanie, au mépris de l'article 49 de la IV^{ème} Convention de Genève qui s'applique aux populations sous occupation. Il rejoint à Tunis la direction de l'OLP et la fait bénéficier de son expérience de l'occupation et des pratiques israéliennes, resserrant les liens entre le Fatah de l'intérieur et la direction palestinienne en exil. Marwan Barghouti est élu en 1989 au Conseil Révolutionnaire du Fatah dont il est le plus jeune membre.

Il soutient la politique de négociation et rentre en 1994 en Palestine, à la faveur des accords d'Oslo. Il est élu comme responsable du Fatah pour la Cisjordanie, puis comme député de Ramallah, lors des élections législatives de 1996. Au Conseil Législatif Palestinien, il prend une part active dans la lutte contre la corruption et dans le combat pour la justice économique et sociale, la promotion des droits de

l'homme et l'égalité entre hommes et femmes. Le mouvement féminin palestinien le considère comme un précieux allié et ce sont les ONG de femmes qui, à la fin de l'opération Rempart, organiseront des manifestations dans tous les territoires occupés pour sa libération.

A peine élu député, Marwan Barghouti s'était aussi fait le promoteur de rencontres israélo-palestiniennes. Il s'est notamment rendu en Israël pour proposer aux membres de plusieurs partis de la Knesset de constituer un groupe d'amitiés parlementaires israélo-palestiniennes. Yossi Bellin et plusieurs «colombes» israéliennes ont d'ailleurs protesté contre son arrestation, se joignant ainsi à ses amis du camp de la paix.

Mais ce fervent défenseur de la paix négociée s'insurge contre l'extension continue des colonies, contre le non-respect par Israël des accords «intérimaires», contre les négociations «cosmétiques» qui lui permettent de gagner du temps pour s'emparer de davantage de terres palestiniennes. Le processus d'Oslo s'enlise et avec lui les espoirs palestiniens dans une coexistence pacifique basée sur la liberté et l'indépendance palestiniennes. Cette frustration donnera naissance à l'actuelle Intifada dont Marwan Barghouti se retrouvera tout naturellement le leader. Pour cette Intifada, il revendique le droit du peuple palestinien de se défendre contre l'occupant militaire et les colons qui confisquent sa terre, mais il condamnera toujours fermement les attaques contre les civils à l'intérieur d'Israël, «*notre futur voisin*».

C'est d'avoir soutenu, voire commandité, de telles attaques que les autorités israéliennes l'accusent pourtant, dans ce procès qui débutera le 3 octobre, devant le tribunal de Tel-Aviv, le Shin-Bet s'étant selon toute vraisemblance procuré des «aveux» de Palestiniens n'ayant pas résisté à la torture.

Ce tribunal israélien n'est en l'occurrence pas compétent au regard des normes internationales, plus particulièrement des dispositions des accords passés depuis septembre 1993 entre l'OLP et l'Etat d'Israël, et de celles de la IV^{ème} Convention de Genève. Certes le gouvernement d'Ehud Barak n'a pas, loin de là, respecté tous les engagements qu'il avait pris, aux termes des accords «intérimaires» signés dans le cadre du processus d'Oslo. Il n'en demeure pas moins que ces accords sont des accords internationaux, donc des traités, et qu'ils lient son successeur. Or les articles 13 et 17 des accords du 28 septembre 1995 (Oslo II) confèrent compétence exclusive à l'Autorité Palestinienne,

pour rechercher, arrêter et traduire en justice un Palestinien qui se trouve en zone A. L'arrestation de Marwan Barghouti à Ramallah qui se trouve notoirement en Zone A, son transfert et sa détention en Israël, ainsi que sa traduction devant un tribunal israélien, constituent donc de pures et simples voies de fait. Des voies de fait qui présentent un caractère d'exceptionnelle gravité, en raison de sa qualité d'homme public, de dirigeant de son peuple, de surcroît membre du Parlement palestinien.

Le transfert de Marwan Barghouti en Israël et sa détention dans ce pays violent également l'article 49 de la IVème Convention de Genève. Et l'article 147 de cette dernière dispose qu'une telle violation constitue une «infraction grave», c'est-à-dire un crime de guerre.

Christiane Gillmann est avocate et membre de l'association France-Palestine solidarité.

